

Belgique et réchauffement climatique : Que fait la politique ?



Hélène Capocci
Maxime Caudron
Décembre 2015

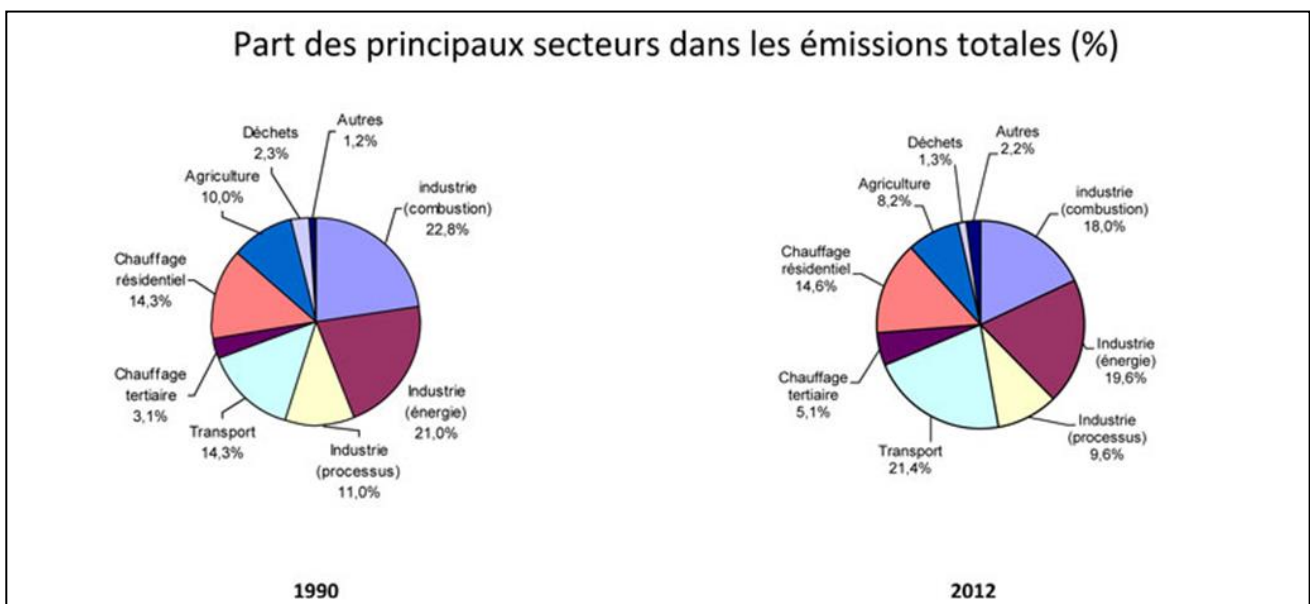
Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La question du réchauffement climatique ne se limite pas aux conférences internationales chapeauté par les Nations Unies. Les débats et prises de décisions s'opèrent aux niveaux des Etats et des groupes d'Etats. En Belgique, les différents niveaux de pouvoir (fédéral, régions et communautés) sont habilités à prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et ce sont les directives européennes qui cadrent en grande partie cette action.

Où la Belgique se situe-t-elle sur l'échiquier climatique ? Ces engagements sont-ils suffisants au regard du défi auquel nous sommes confrontés ?



Source : <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/emissions-par-secteur>

D'où proviennent les émissions de gaz à effet de serre belges ?

Entre 1990 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre (GES) belges ont diminué de 16%¹. Concernant ses obligations envers la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012), la Belgique fait figure de bon élève puisqu'elle a même dépassé de 6,5% les réductions de GES qui lui étaient demandées, à savoir une réduction de 7,5%. En cinq ans, les émissions belges de GES ont diminué de 14%. Toutefois, il est important de faire remarquer l'importance considérable qu'a eue la **crise financière** à partir de 2008 dans la diminution des émissions, suite à la forte baisse de l'activité économique qu'elle a provoquée. Notons également le rôle joué par la **fermeture de plusieurs sites sidérurgiques** qui a également participé à la réduction des émissions belges². Celles-ci sont réparties entre différents secteurs. Les principaux d'entre eux sont : le transport, les bâtiments, l'industrie, les

¹Ce chiffre ne prend pas en compte les émissions du secteur des terres et des forêts (utilisation des terres, changement d'affectation de terre, etc.). Ce choix de ne pas prendre en compte ces émissions est permis pour le premier engagement du Protocole de Kyoto. Voir : <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/evolution-des-emissions>

² « Sixième communication nationale sur les changements climatiques en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », 2013, p. 7.

déchets et l'agriculture. Ces cinq secteurs d'activité comptabilisent 97,8% des émissions de la Belgique.

Le Protocole de Kyoto³

Signé par un grand nombre d'Etats lors de la conférence climatique de 1997, le Protocole de Kyoto représente un tournant dans l'histoire des négociations climatiques. C'est la première fois qu'un accord portant sur des objectifs concrets et obligatoires pour le climat est signé. Celui-ci expose l'obligation des pays industrialisés de réduire leurs émissions. Chaque Partie⁴ se voit attribuer un quota d'émissions qu'elle ne peut dépasser. Pour accomplir cette tâche, trois mécanismes dits «de flexibilité» sont mis en avant : les échanges d'émissions, la mise en œuvre conjointe et le mécanisme de développement propre.

La première période d'engagement du protocole de Kyoto s'étend sur cinq ans (de 2008 à 2012), la deuxième est une période de 8 ans (de 2013 à 2020). Signalons que le Protocole ne s'adresse qu'aux pays industrialisés, les pays en développement et les pays émergents ne sont pas tenus de réduire leurs émissions.

Le transport

Ce sont les émissions provenant du secteur du **transport routier** qui ont augmenté de la manière la plus conséquente ces dernières années⁵. En effet, en seulement vingt-deux ans, elles ont augmenté de 22% et sont aujourd'hui l'une des principales sources d'émissions de GES en Belgique⁶. Cela s'explique notamment par **l'explosion du nombre de véhicules⁷** (augmentation de 51% par rapport à 1990), la **densification du réseau routier** et la croissance fulgurante du **trafic routier de marchandises (+82%)⁸**.

Les bâtiments

Les émissions de GES liées aux bâtiments constituent la deuxième catégorie en augmentation depuis 1990. Cela s'explique d'une part par l'orientation économique de la Belgique tournée vers le **secteur tertiaire⁹** (on constate une augmentation de 27% du nombre d'employés entre

³ Apprenez-en plus sur le protocole de Kyoto, ses mécanismes etc. dans l'étude 2015 d'Entraide et Fraternité : « Paysans résolus, réchauffement combattu : l'agriculture paysanne face aux changements climatiques »

⁴ Les Etats ayant signé et ratifié la CCNUCC et le protocole de Kyoto sont les « Parties » à la convention et au protocole.

⁵ En guise de comparaison, en 2012, le transport routier était responsable de 97,6% des émissions de GES dues au transport, le transport naval émettait 2%, alors que le transport ferroviaire ne rejetait que 0,4% du total.

⁶ Précisons ici que, malgré leur augmentation constante, les émissions dues au transport aérien et maritime international ne sont pas comptabilisées dans les émissions nationales, conformément aux lignes directrices de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC).

⁷ Rappelons également que selon les rapports internationaux, la Belgique serait la « championne du monde des voitures-salaires », c'est-à-dire des voitures de société qui représentent des avantages extralégaux pour les entreprises et leurs employés. Une vente de voiture neuve sur deux concerne une voiture de société ! S'il est difficile de comptabiliser l'empreinte carbone des voitures de fonction, il est clair que cette tendance n'encourage en rien, voire réduit le recours aux transports en commun. <http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/pourquoi-toucher-aux-voitures-de-societe-est-un-tabou-en-belgique-5499b42f3570e99725217fe0>

⁸ <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/emissions-par-secteur>

⁹ Le secteur tertiaire fait référence à l'économie du service (banques, assurances, entreprises de communication, de consultance,...). On distingue également le secteur primaire (exploitation des matières premières et des ressources naturelles – agriculture, exploitation minière et forestière,...) ainsi que le secteur secondaire qui désigne l'industrie de transformation.

1993 et 2010), et d'autre part par l'extension du **secteur résidentiel** (augmentation de 13% du nombre de logements entre 1991 et 2001). Malgré les progrès réalisés en termes d'efficacité énergétique et la hausse du prix de l'énergie, l'utilisation de combustibles nécessaires au chauffage des bâtiments était encore à l'origine de **19,7% des émissions de GES belges en 2012**.

L'industrie

Tous secteurs confondus l'industrie est responsable de 47,2 % des émissions de GES belges.

On peut diviser l'industrie en trois secteurs majeurs: les industries de production énergétique, l'industrie manufacturière et les procédés industriels non liés à la combustion de carburants fossiles. Chacun de ces secteurs voit ses émissions de GES diminuer depuis 1990.

- *L'industrie de production d'énergie* a vu ses émissions diminuer **de 24%** suite à des améliorations technologiques, à l'abandon progressif du charbon en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables et à l'augmentation d'installations de cogénérations (production combinée de chaleur et d'électricité)¹⁰. Ainsi, malgré la hausse de production d'électricité et de chaleur de 49% entre 1990 et 2012, les **émissions ont diminué dans ce secteur**. Il est à noter que la combustion de pétrole pour générer de l'énergie représente malgré tout encore 20% des GES de l'industrie énergétique.
- Les émissions de *l'industrie manufacturière* ont quant à elles diminué **de 22%** entre 1990 et 2012, principalement en raison de la **crise économique dans le secteur du fer et de l'acier**.
- Enfin, les *procédés industriels non liés à la combustion de combustibles fossiles* impliquent les émissions liées à la production de **produits minéraux** (essentiellement la chaux et le ciment, responsables de 40% des émissions du secteur), à **l'industrie chimique** (la production d'acide nitrique et d'ammoniac émet 15% des émissions du secteur), aux **gaz fluorés** (20% des émissions du secteur) et à la production de **métaux** (seulement 5% du secteur depuis la crise économique)¹¹.

L'agriculture

En 2012, le secteur agricole était responsable de **8% des émissions de GES de la Belgique**. Les émissions dues à l'agriculture ont diminué de pratiquement 20% entre 1990 et 2012 suite à la **réduction et une réorganisation du cheptel belge**, à la **propagation de l'élevage et de la culture biologique**, mais aussi à la **réduction du nombre d'exploitations agricoles et de la population active** dans ce secteur¹² (aujourd'hui il représente seulement 1% de la population active belge¹³).

10 « Sixième communication nationale sur les changements climatiques », 2013, p. 45-46.

11 Ibid., p. 46-47.

12 Selon le Service public fédérale économie, PME, Classes moyennes et énergie, depuis 1980, 63% des agriculteurs ont abandonné leur activité. « Chiffres clés de l'agriculture en 2013 », 2013

13 Ibid., p. 6 et 51-52.

Les effets du réchauffement climatique en Belgique

« Les projections climatiques construites pour le territoire belge prévoient...

- **Un climat plus chaud** : toutes les projections montrent une augmentation de la température annuelle moyenne (de +1,3 °C à +2,8 °C d'ici 2050) et des températures saisonnières (de +1,5 °C à +4,4 °C en hiver et +2,4 °C à +7,2 °C en été d'ici 2100) ;
- **Un renforcement de la saisonnalité des précipitations** : d'ici à 2100, une diminution jusqu'à -25% en été et une augmentation jusqu'à +22% en hiver ;
- Des épisodes **de pluies intenses en hiver et des orages violents en été** plus fréquents et plus intenses, ce qui augmente le risque d'inondations ;
- Des **canicules** plus fréquentes en été ;
- De **plus faibles débits des rivières en été** (diminution de plus de 50% d'ici la fin du 21^e siècle) à cause de la baisse des précipitations estivales, combinée à une plus grande évaporation, engendrant des risques de pénurie d'eau ;
- Une **augmentation, à l'horizon 2100, de 60 à 90 cm du niveau de la mer sur la côte belge, voire de 200 cm dans le scénario le plus pessimiste.** »

Source : <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/observations-en-belgique>



Le Soir, 09 novembre 2015 : http://www.lesoir.be/1038149/article/actualite/belgique/2015-11-09/montee-des-eaux-menace-carte-qui-redessine-belgique?fb_comment_id=884400944969270_885555724853792#f211d815ad17ba2

Les déchets

La gestion des déchets produisait **1,29% des émissions de GES** en 2012. Cela représente une réduction de 76% par rapport à 1990 (en raison des efforts réalisés dans **la réutilisation, le recyclage, le compostage et l'incinération des déchets**).

Les mesures et politiques de lutttes contre le réchauffement climatique

Pour respecter ses engagements de réduction de ses émissions, la Belgique s'est munie d'une batterie de mesures et de politiques censées lutter contre le réchauffement climatique. Ces mesures découlent en grande partie des décisions européennes qui coordonnent l'action de ses Etats membres en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Les mesures européennes

Le Paquet énergie/climat 2013-2020

En 2008, le **Paquet énergie/climat 2013-2020** a été voté à l'unanimité au sein de l'UE. Il constitue un cadre législatif applicable à chaque pays-membre pour atteindre les objectifs européens de réduction d'émission de GES. Selon ce programme, l'UE vise d'ici 2020 à :

- **Réduire de 20% la consommation énergétique** par rapport au niveau attendu en 2020 selon le scénario tendanciel prévu (cela équivaut à améliorer l'efficacité énergétique de 20%) ;
- **Augmenter jusqu'à 20% la part des sources renouvelables** dans la consommation d'énergie de l'UE ;
- **Réduire de 20% des émissions des gaz à effet de serre** d'ici à 2020 par rapport à l'année de référence (1990).

À l'issue de la conclusion du Paquet énergie/climat, **cinq initiatives** ont été établies pour atteindre ces objectifs :

- Révision du système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE)

Ce système de quotas d'émissions par pays – basé sur le principe « pollueur-payeur » - est l'un des instruments les plus importants mis en place pour la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012). Il définit, par pays et selon les secteurs d'activités, les quotas d'émissions de GES à ne pas dépasser. Le **SEQE** concerne les secteurs très émetteurs de GES : l'industrie à haute intensité énergétique, les compagnies aériennes et les producteurs d'électricité. Par la mise en place du marché carbone dans le cadre du protocole de Kyoto, il est possible de s'échanger des droits d'émissions entre pays (Parties) – la Belgique a par exemple racheté des droits de polluer à la Hongrie -, mais aussi entre entreprises. Aujourd'hui, une entreprise se voit attribuer gratuitement 85% de son quota d'émissions, alors que les 15% restants doivent être achetés aux enchères.

Ce système est en cours de réforme suite au constat de son **manque d'efficacité** : des allocations de crédits carbone avaient été distribuées trop généreusement tandis que dans le même temps, la crise économique avait ralenti l'activité économique européenne, qui émettait alors moins GES. Les excédents d'offres de crédits carbone ont ainsi dépassé les deux milliards de tonnes de CO₂, faisant chuter le prix du carbone à **2,81€/tonne de CO₂ en 2013**¹⁴. La réforme en cours d'élaboration au sein des institutions européennes vise à stabiliser le marché carbone européen par la maîtrise de la quantité de crédits carbone disponible afin de maintenir un prix constant et suffisamment élevé pour inciter les entreprises à limiter leurs émissions de GES.

Mais comme l'explique l'ONG Fern¹⁵, le manque d'efficacité du SEQE n'est pas la seule lacune de ce système basé sur les mécanismes du marché. Outre la fraude, le marché du carbone est rapidement devenu bien plus qu'un simple marché de transactions entre deux

¹⁴<http://www.rac-f.org/Les-eurodeputes-lancent-une-bouee>

¹⁵<http://www.fern.org/fr/book/commercer-le-carbone/comment-les-d%C3%A9riv%C3%A9s-financiers-sont-ils-utilis%C3%A9s-sur-le-march%C3%A9-du-carbone>

parties. Il a évolué en un marché financier où le carbone est un produit comme un autre, suscitant l'attrait des investisseurs plus soucieux de faire des bénéfices que de protéger l'environnement. L'histoire tumultueuse du système SEQE repose la question de savoir si le « marché » est capable de « sauver le climat ». Jusqu'à présent, le résultat est loin d'être convaincant.

- Partage de l'effort entre Etats (secteur non-SEQE)

À côté du SEQE, il existe les **secteurs « non-SEQE »** qui comprennent le transport, la gestion des déchets, les bâtiments, l'agriculture, etc. Ceux-ci ne sont pas intégrés au système d'échange de droits d'émissions du protocole de Kyoto, toutefois, la « Décision du partage de l'effort » leur impose également des quotas annuels dégressifs. Pour le cas de la Belgique, malgré le fait qu'elle ait atteint les objectifs de réduction d'émissions pour la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, les quotas d'émissions des secteurs non-SEQE pour ces cinq années ont été dépassés de 4,9 millions de tonnes de CO₂. La Belgique a donc du acquérir des droits d'émissions supplémentaires pour respecter ses engagements envers Kyoto.

- Energie renouvelable

L'objectif général du paquet énergie/climat est d'atteindre **20% d'énergie renouvelable au sein de l'UE** d'ici 2020. Pour cela, chaque pays se voit attribuer un pourcentage d'énergie renouvelable à atteindre dans sa consommation énergétique globale. Cet objectif est d'ailleurs relatif à la consommation d'énergie du pays donc plus la consommation énergétique est faible, plus l'objectif de renouvelable sera faible. De plus, chaque pays doit atteindre **10% d'énergie renouvelable dans le secteur spécifique des transports**. À cette fin, les « agrocarburants deuxième génération » sont présentés comme un moyen pour y arriver.

Les « agrocarburants deuxième génération »

Les « nouveaux » agrocarburants sont faits à base de plantes non alimentaires ou des parties non comestibles de plantes, des graisses ou des déchets organiques. Ils ne sont donc plus issus de cultures vivrières (maïs, betterave, colza, huile de palme, etc.) comme c'était le cas pour les « agrocarburants première génération ». Ceux-ci ont été condamnés de toutes parts car il s'agissait purement et simplement de prélever de la nourriture afin de l'utiliser comme carburant pour les voitures des privilégiés, alors qu'en parallèle, près d'un milliard de personnes souffraient de la faim. De plus, il s'est avéré que leur production avait un impact environnemental et climatique plus important que le pétrole...

Toutefois, les nouveaux agrocarburants sont-ils « plus éthiques » ? En réalité, ils perturbent la chaîne de production alimentaire en y prélevant des éléments qui y tiennent un rôle tout aussi important que l'aliment lui-même (pour la réalisation d'engrais organique, le compostage, l'alimentation pour l'élevage, etc.) Les agrocarburants deuxième génération, comme ceux de première génération d'ailleurs, constituent des fausses solutions qui ne font que retarder davantage la transition énergétique dans le secteur des transports¹⁶.

¹⁶Voir les analyses d'Entraide et Fraternité sur la thématique des agrocarburants : « Manger ou conduire, il faut choisir »,

- Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie et à en supprimer le gaspillage. Cette stratégie est considérée comme un moyen rentable et rapide pour sécuriser l'approvisionnement d'énergie d'ici 2020, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, selon les estimations récentes de la Commission, l'UE ne serait en mesure d'atteindre que la moitié des 20% de réduction de consommation énergétique espérés pour 2020.

- Stockage de CO₂ dans le sol

Ce processus - présenté comme une technologie « de transition », faute de mieux – consiste à capturer le CO₂ sur le site industriel-même, le conditionner, le transporter et l'enfouir sous terre pour une très longue période afin qu'il ne soit pas diffusé dans l'atmosphère. Comme politique de l'autruche, il est difficile de faire mieux... d'autant plus que cette technique en est encore au stade expérimental et son efficacité ainsi que les risques qu'elle représente ne sont pas établis.



Le Paquet énergie/climat 2030

En 2014, les ambitions du Paquet énergie/climat 2013-2020 ont été revues à la hausse, le constat ayant été qu'elles étaient bien trop faibles pour s'attaquer sérieusement aux problèmes climatiques. Le Paquet énergie/climat 2030 propose donc les objectifs suivants pour 2030 :

- **Réduire les émissions de GES d'au moins 40 %** par rapport à 1990 de façon contraignante au sein de l'UE, répartis entre un objectif européen pour les secteurs SEQUE et des objectifs nationaux contraignants pour les secteurs non-SEQUE¹⁷ ;
- Atteindre au **moins 27 % en part d'énergies renouvelables** dans la consommation énergétique finale de l'UE d'ici 2030. Cet objectif doit être atteint collectivement et n'est donc plus réparti entre les États membres;
- **Réduire d'au moins 27 % la consommation énergétique de l'UE ;**
- Atteindre **15% d'interconnexion électrique** entre États-membres afin de réduire leur dépendance à des mix énergétiques coûteux et polluant. Il s'agit également de favoriser une « Union énergétique ».

La feuille de route 2050

En 2011, la Commission européenne a publié la « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 » qui donne des pistes pour atteindre un secteur sûr, compétitif et « zéro carbone » en

disponible sur : <http://www.entraide.be/Manger-ou-conduire-il-faut-choisir> et « Genre et agrocarburant : quels enjeux ? », disponible sur : <http://www.entraide.be/Genre-et-agrocarburants-quels>

¹⁷ <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/evolution-des-emissions/>

2050. Ce document prévoit une **réduction de 80 à 95% des émissions totales de GES** pour cette période¹⁸.

La stratégie européenne pour l'adaptation aux changements climatiques

Les mesures et stratégies européennes présentées ci-dessus concernent toutes l'atténuation du réchauffement climatique, c'est-à-dire, réduire l'impact de l'UE sur le réchauffement climatique.

Les mesures d'adaptations quant à elles visent des stratégies et des pratiques permettant aux différents secteurs de la société de faire face aux changements climatiques qui semblent inévitables même avec un réchauffement climatique ne dépassant pas les 2°C.

Initiée en 2009, la Stratégie d'adaptation de l'UE aux changements climatiques prévoit deux phases. La première, prévue pour la période 2009-2012 encourage les Etats à « *promouvoir des stratégies destinées à renforcer la résilience face au changement climatique en ce qui concerne la santé, les infrastructures et les fonctions productives des sols, notamment en améliorant la gestion des ressources en eau et des écosystèmes* »¹⁹.

La deuxième phase, démarrée en 2013, approfondit les pistes données précédemment et offre un cadre d'actions qui permet aux États et à la population d'être le mieux préparé possible aux changements climatiques prévus au cours des 50 prochaines années.

Mais que fait la Belgique ?

80% des Belges pensent que les changements climatiques constituent un problème auquel il faut s'attaquer d'urgence. En revanche, seulement la moitié des Belges estiment que des efforts fournis par les pouvoirs publics en la matière sont satisfaisants.

Ces résultats sont issus d'une enquête publique réalisée en 2014 auprès de 1500 Belges²⁰. Il est intéressant de remarquer que pour **75% des personnes interrogées, l'environnement est leur préoccupation majeure** (devant la santé, l'insécurité, le chômage, la pauvreté, etc.) Les attentes de la population belge en termes de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement sont donc très fortes. Mais les actions des autorités publiques à cet égard sont-elles à la hauteur ?

Loin de se limiter à appliquer des recommandations européennes et internationales, la Belgique se doit aussi de mettre en œuvre ses propres normes et plans d'action pour lutter contre les changements climatiques. Les compétences en cette matière sont réparties entre les trois Régions (Bruxelles-Capitale, la Wallonie et la Flandre) et le fédéral, à l'aide de divers organes de consultation et de décision existant à différents niveaux de pouvoir. Citons entre autres le **Comité interministériel de l'environnement** (CIE) qui rassemble le ministre fédéral de l'Environnement, le ministre fédéral de la Politique scientifique et les ministres de

¹⁸ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-1543_fr.htm

¹⁹ <http://www.climat.be/fr-be/politiques/politique-europeenne/strategie-europeenne-dadaptation>

²⁰ Enquête du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, résumé des résultats disponible sur : <http://health.belgium.be/eportal/19095696?fodnlang=fr#.Vc3hvvntmko>

l'environnement des trois Régions ; le **Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement** (CCPIE), chargé de la coordination de différents groupes de travail concernant la politique internationale de l'environnement (à l'exception de la politique européenne) ; et la **Direction générale Coordination et Affaires européennes** (DGE) qui prépare les décisions de la CIE concernant les politiques européennes.

La Belgique et Kyoto

La Belgique a ratifié le Protocole de Kyoto en 2002. En ce qui concerne l'application des objectifs fixés par la première période d'engagement, **ce sont les Régions qui sont principalement responsables** de les mener à bien. Il leur revient d'atteindre l'objectif de réduction de 7,5% des émissions de GES belges par rapport à 1990. Chaque région s'est donc vue attribuer des droits d'émissions qu'elle utilise comme elle le souhaite selon leurs priorités, et qu'elle régule grâce aux mécanismes de flexibilité comme il lui convient. Les domaines d'activité régionaux en lien avec cet objectif sont l'aménagement du territoire, le logement, la pollution de l'air, le transport, l'agriculture, la gestion des déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables²¹.

En 2012, les émissions de GES belges avaient été réduites de 16% par rapport à 1990, l'objectif global avait donc bien été atteint. Toutefois, **pour la période 2013-2020, la répartition des charges entre les entités belges n'a toujours pas été effectuée**. En effet, deux ans après le début de la nouvelle période d'engagement, les Régions et le Fédéral ne sont pas encore parvenus à un accord qui répartirait les efforts à fournir afin d'atteindre les objectifs belges à l'horizon 2020²².

Le « Plan national Climat 2009-2012 »

Ce programme rend compte des mesures régionales et fédérales belges en faveur du climat et rend plus facile la visualisation des efforts fournis et à fournir afin de remplir les obligations de la Belgique envers le Protocole de Kyoto. Le Plan national Climat comporte quatre grands objectifs²³ :

- Exposer les **grands axes stratégiques** que la Belgique veut investir afin de réduire ses émissions de GES (optimiser les synergies des organes compétents, maximiser l'impact des mesures prises, etc.) ;
- Mettre en place un système qui permet le **suivi des politiques et la mesure de leurs impacts**. La « **Commission nationale climat** », composée de représentants du pouvoir fédéral et des trois régions, est chargée de réaliser la politique nationale sur le

21 Les responsabilités du pouvoir fédéral vis-à-vis du climat sont de l'ordre de la fiscalité, des normes de produits, l'énergie nucléaire, la sécurité énergétique et le contrôle sur les eaux et les mers.

22 Un accord de principe avait été trouvé le 26 octobre 2015 mais il a malheureusement été rejeté par la N-VA. Les négociations sont donc à l'arrêt pour des questions communautaires qui prennent le pas sur l'enjeu du réchauffement climatique. À quelques jours de la CoP21 (conférence des parties de la CCNUC) qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, il est grand temps que la Belgique finalise le Plan national « Climat 2013-2020 » sur lequel se base la vision énergétique nationale et la stratégie de diminution de ses émissions de GES. Ce programme s'avère crucial non seulement pour les années à venir, mais il sera également déterminant pour les exigences climatiques à l'horizon 2050.

23 « Sixième communication nationale sur les changements climatiques », 2013, p. 65.

climat mais aussi d'effectuer le rapportage de son application auprès des institutions européennes et internationales ;

- Élaborer une « **Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques** ». Celle-ci, adoptée en 2010, détaille les impacts des changements climatiques en Belgique et propose des mesures d'adaptation ;
- Définir une **stratégie à long terme** de lutte contre les changements climatiques afin de réaliser une transition vers une « société bas carbone ».

En 2012, la décision a été prise de prolonger ce programme avec un « Plan national Climat 2013-2020 ». Toutefois, il reste actuellement en cours d'élaboration puisque la répartition de l'effort climatique entre les entités belges à l'horizon 2020 tarde à être réalisée, faute d'accord. En plus de donner l'impression d'un manque de volonté politique belge envers le climat, cette situation retarde les prises de décisions et de mesures, entrave la coordination des actions entre entité fédérale et entités fédérées. Par ailleurs, elle nuit à la crédibilité de la Belgique quant à ses engagements envers la communauté internationale concernant la lutte contre le réchauffement climatique.

Les Régions

Comme mentionné plus haut, les Régions belges ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Afin que leurs actions soient coordonnées, il existe deux structures principales qui assurent la communication entre les entités compétentes :

- La **Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE)** a pour tâche majeure d'aider les Régions à effectuer leur inventaire d'émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de GES de chaque région sont ensuite additionnées et représentent les émissions totales nationales qui sont rapportées par la Belgique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.
- La **Cellule de concertation sur l'énergie État-Régions (CONCERE)** constitue une plate-forme d'experts qui se réunit environ tous les mois afin de traiter des matières relatives à l'énergie. Des représentants de cabinets et d'administrations de l'État fédéral et des Régions prennent part à ces concertations.

Pour le reste, les Régions gèrent les matières relatives à l'énergie, au climat, à l'air et à la pollution, etc. comme il leur convient²⁴.

Est-ce suffisant ?

La Belgique, bien qu'elle ait largement atteint les objectifs de réduction d'émissions de GES, en 2014 était le **5^e pays ayant la plus lourde empreinte écologique par habitant au monde**, après le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis et le Danemark²⁵.

24 Plus d'informations sur les sites respectifs des régions : Région Bruxelles-Capitale : <http://www.environnement.brussels/> ; Région Wallonne : <http://www.awac.be/> ; et Région flamande : <http://www.lne.be/>

25 Richard McLellan et al (2014). Rapport planète vivante 2014: des hommes, des espèces, des espaces, des écosystèmes. Rapport du WWF en collaboration avec la Zoological Society of London, le Global Footprint Network et le Water Footprint Network. En ligne :

http://www.wwf.fr/vous_informer/rapports_pdf_a_telecharger/planete_vivante/?3420/rapport-planete-vivante-2014#

« **Le jour de dépassement** » est un autre indicateur qui démontre que les efforts belges envers l'environnement restent insuffisants. Cela correspond au moment de l'année où la population d'un territoire a consommé toutes les ressources que celui-ci est capable d'offrir en un an, et a émis la pollution maximale que la nature est capable d'absorber pour cette même période. À l'échelle mondiale, le jour de dépassement de 2015 est le 13 août, alors qu'en 2006, cette date tombait durant le mois d'octobre. D'année en année, le jour de dépassement ne fait qu'avancer.

Pour 2015, ce « jour de dépassement » belge était le 13 mars, ce qui signifie que depuis cette date, les Belges consomment et polluent sur le compte des générations futures²⁶.

Cela relativise donc l'« exploit » réalisé par la Belgique en termes de réduction de ses émissions de GES et pose question sur les ambitions des objectifs internationaux en termes de lutte contre les changements climatiques. En effet, malgré plus de 20 ans de négociations et de décisions internationales en matières de lutte contre le réchauffement climatique, force est de constater que les émissions de GES ont augmenté de 57% depuis la création de la CCNUCC en 1992.

Selon un rapport des Nations Unies publié le 30 octobre 2015²⁷, les engagements annoncés par les Etats en vue de la CoP 21, ne permettraient pas de contenir la hausse des températures en dessous de 2°C. Le rapport affirme même que les efforts consentis par les Etats conduiraient le réchauffement global à dépasser 3°C. Pourtant les recommandations faites par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) dans son dernier rapport sont claires : tout réchauffement de la planète dépassant les 2°C par rapport à l'ère pré industrielle ne peut qu'amener à des catastrophes climatiques et sociales.

Bien que les décideurs doutant encore de la réalité du réchauffement climatique et du danger qu'il représente pour l'humanité sont de plus en plus rares, le monde politique peine à orienter la lutte climatique de manière efficace. Plus encore, les Etats-parties à la CCNUCC ne semblent pas prêts à remettre en cause le système économique actuel, basé sur une dépendance excessive envers les énergies fossiles et une croyance aveugle dans les mécanismes de marché comme régulateurs des activités humaines. Les décideurs belges ne font pas exception à ce constat. Pourtant, l'heure est au changement radical et au courage politique. Le réchauffement climatique n'attend pas !

Que faire alors ?

À l'heure où les recommandations générales proposées par des groupes de scientifiques comme le GIEC ou des coalitions de la société civile comme le Climate Action Network ne semblent pas être prises en compte par le milieu politique, deux pistes d'action, qui se complètent, s'offrent aux citoyens militants désireux d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour le changement systémique de la société qui en découle.

²⁶<http://www.lalibre.be/actu/planete/le-13-aout-nous-aurons-consomme-ce-que-la-terre-est-capable-de-produire-en-un-an-55cb28c63570b546533bf024>

²⁷ CCNUCC (2015). Rapport de synthèse sur l'effet global des contributions prévues déterminées au niveau national. *Note du secrétariat*, FCCC/CP/2015/7. En ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/07f.pdf>

Incarner le changement au quotidien

Que ce soit pour faire face au réchauffement climatique et aux changements qu'il entraîne ou pour lutter contre les inégalités du système économique actuel, une myriade d'alternatives et d'initiatives citoyennes, sociales, durables et innovantes voient le jour. Un nombre croissant de personnes, par de petits gestes quotidiens (utiliser le vélo plutôt que la voiture, économiser l'énergie, manger moins de viande,...) ou en s'investissant collectivement dans des projets collectifs (circuits courts, épiceries solidaires, potagers collectifs, éoliennes citoyennes,...) incarnent le changement qu'ils veulent voir dans le monde. Ces alternatives en plus d'être durables et d'apporter des solutions pour réduire (voire supprimer) l'empreinte écologique des activités humaines, proposent des pistes permettant de dépasser le modèle économique capitaliste dont les effets destructeurs sur le climat, l'environnement, la justice sociale, les égalités, les droits humains,... ne sont plus à prouver.

Mais le changement personnel de ce type, s'il est nécessaire n'est pas suffisant pour entraîner un changement plus global de la société. Bien qu'un nombre toujours plus important de personnes s'impliquent pour le changement, l'urgence de la situation climatique mondiale ne peut attendre que tout un chacun s'engage dans ce sens. Il est donc nécessaire que toutes les initiatives de changement soient rendues visibles pour « faire masse critique » et attirer l'attention du monde politique. Il s'agit à la fois de montrer aux décideurs que les solutions existent et les pousser à agir en faveur de la transition vers une société sans carbone qui soit juste et durable.

Se mobiliser pour faire pression

D'où l'importance de la mobilisation. Chaque acte personnel (utiliser un vélo plutôt qu'une voiture, acheter un « panier bio » chez un producteur local,...) est une prise de position politique en faveur d'un système juste et non polluant. Mais cette prise de position politique reste invisible tant qu'elle n'est pas prolongée par la mobilisation. Celle-ci peut prendre des formes très variées : signature de pétitions, participation à des manifestations ou à des actions de désobéissance civile non violente, boycotts en tous genres,...

Pour agir de façon décisive, le monde politique a besoin de signaux forts de la part de la population. Les manifestations et les pétitions y contribuent. Pour autant, ces actions ne rendent pas visible la multitude d'initiatives qui s'implémentent au quotidien. La constitution de mouvements et la convergence des luttes est nécessaire. Le réchauffement climatique est un enjeu majeur de notre époque mais l'est aussi le cadre collectif dans lequel s'inscrivent toutes les luttes (paysannes, sociales, de femmes, pour les droits humains, ...) visant un changement sociétal.

Saluons les mouvements citoyens qui s'unissent pour rendre visible les alternatives et pour prouver aux décideurs politiques, aux médias et à tout un chacun que le changement est possible.

Gardons l'espoir de l'émergence d'une masse critique qui encourage les décideurs à tenir compte de l'avis des citoyens en vue du bien commun et non de l'intérêt de ceux qui défendent le profit au détriment du bien-être collectif de l'ensemble des groupes de la société.

Rendez-vous dans les rues pour manifester notre envie de changement !

